



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 3

LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Déclaration de

l'honorable Diane Bellemare

Le mardi 8 décembre 2015

LE SÉNAT

Le mardi 8 décembre 2015

LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

L'honorable Diane Bellemare : Honorables sénateurs, j'aimerais tout d'abord féliciter Son Honneur le Président pour sa nomination.

Je prends la parole aujourd'hui pour souligner la tenue de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, qui a eu lieu le dimanche 6 décembre 2015.

Si cette journée est commémorée le 6 décembre de chaque année, c'est pour souligner le tragique anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique, le 6 décembre 1989, à Montréal, où 14 jeunes femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes — Marc Lépine l'a écrit.

Nous serions tentés de croire que la violence faite aux femmes est un problème distant. Nous pourrions croire que la violence faite aux femmes sévit seulement en Irak, en Syrie, en Arabie saoudite ou en Afrique. Or, c'est faux. La situation préoccupante des femmes autochtones d'ici, trop souvent victimes de violence, en est un bon exemple. Pensons aussi aux femmes qui sont coincées dans des situations conjugales toxiques et à celles qui sont victimes de harcèlement en milieu de travail.

Le Conseil de l'Europe, qui regroupe 47 pays, a travaillé en amont dans la lutte contre la violence faite aux femmes. En effet, le 11 mai 2011, il a adopté la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Cette convention, qui a été ratifiée par 19 États, y compris la France, l'Italie, la Suède et les Pays-Bas, entend mettre en œuvre des moyens concrets d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes, en mettant fin à « la violence sexiste exercée sur les femmes ».

À l'article 3 de ladite convention, on définit l'expression « violence à l'égard des femmes ». Elle doit être comprise comme étant, et je cite :

[...] une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes

de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée.

Les mesures prévues à la convention exigent de l'État qu'il lutte efficacement contre cette violence, sous toutes ses formes, en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs de ces actes de violence. Ces mesures pourraient sans doute inspirer le Canada.

Enfin, je tiens à rappeler que c'est à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique qu'un groupe de femmes s'est réuni et a travaillé sans relâche dans le dossier des tragédies causées par les armes à feu. Parmi ces femmes, il y a Mme Suzanne Laplante-Edward, que j'ai déjà rencontrée, et qui est la mère d'Anne-Marie Edward, assassinée le 6 décembre 1989 à l'École Polytechnique. Mme Laplante-Edward et toutes ces femmes seront sans doute heureuses de l'initiative prise par le gouvernement du Québec, qui a présenté un projet de loi sur l'immatriculation des armes à feu. Le projet de loi 64 prévoit que toute arme à feu, sans restriction, soit immatriculée et que le gouvernement émette un numéro unique pour chacune des armes enregistrées.

Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Pierre Moreau, a souligné que cette initiative, tout en étant le reflet du souhait d'une très grande partie de la population du Québec et de l'intention unanime de l'Assemblée nationale, constitue un geste qui permettra de prévenir les drames liés à la possession d'armes à feu. En effet, tout policier appelé sur les lieux d'un drame conjugal en cours aura la possibilité de savoir, dorénavant, s'il pourrait y avoir des armes à feu.

Honorables sénateurs, j'espère de tout cœur que ce type d'horreur ne se reproduise plus jamais.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Des voix : Bravo!